

oserait changer ces règlements. La proposition du chef de l'opposition est donc absolument inutile, en tant du moins qu'il s'agit de la présente question. Quand le traité japonais a été soumis à la Chambre il y a deux ans, quand nous y avons alors donné notre adhésion, il ne se serait pas trouvé un seul député qui n'eût été prêt à saluer avec joie l'occasion qui nous était donnée de faire ce traité. Tous ceux qui ont pris la parole dans cette circonstance ont pressé le Gouvernement de conclure ce traité; tout canadien quelque peu désireux de voir se développer nos relations commerciales avec l'Orient a, pour me servir des propres paroles de l'honorable député (M. Foster), accueilli avec joie ce traité. Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement ou une nation auront constaté leur impuissance à sonder l'avenir. Et si le Gouvernement s'est trompé dans cette affaire, c'est tout le pays avec lui qui s'est trompé, c'est l'opposition aussi qui s'est trompée; personne ne pouvait prévoir qu'il se trouverait des gens dans la Colombie-Anglaise intéressés à faire entrer au Canada ces Asiatiques. Ne l'oublions pas, c'est à nous-mêmes qu'il faut s'en prendre, c'est nous qui sommes les premiers responsables, se sont nos propres concitoyens de la Colombie-Anglaise qui ont déterminé cette immigration; sans eux elle ne se serait pas produite. Aujourd'hui, grâce aux arrangements intervenus, il est impossible au Canada à une compagnie d'entreprendre de fournir des ouvriers, qu'elle irait chercher dans quelque contrée asiatique. Cela ne se pourra plus jamais. L'expérience que nous venons de faire, pour désagréable qu'elle soit, nous aura peut-être coûté bon marché, puisqu'elle aura pour effet de nous faire régler une question dont la solution était des plus difficiles.

Nous n'aurons plus maintenant jamais à craindre cette horde d'Asiatiques, et ainsi ce que nous avons pu déboursier au cours des six derniers mois pourra bien après tout n'être pas sans quelque profit. Il serait bien inutile de chercher à me faire croire que je vais par mon vote, selon que je le donnerai, rendre ou plus facile ou plus difficile l'entrée au Canada des Japonais, des Chinois ou des Hindous.

Je regarde donc cette question comme réglée, et réglée pour toujours; c'est pourquoi je vais, en cette affaire, voter avec le Gouvernement et contre l'opposition. L'honorable député de Toronto-centre (M. Bristol) a parlé ce soir, avec des larmes dans la voix, du sort affreux réservé aux députés de la Colombie-Anglaise qui auront sur cette question voté avec le Gouvernement. Je ne crois pas que notre sort puisse être si affreux après que nous aurons fait ce que nous croyons être une bonne chose. Et puis, si je suis battu, qu'importe? Est-ce que mon existence politique a tant d'importance que je doive la sauver à tout risque. Je ne suis qu'une infime pierre de l'édifice national, qu'une unité dans cette

Chambre. Si je suis battu, comme mes adversaires me le prédisent, ce sera un bien mince affaire comparée au règlement d'une question qui traîne depuis si longtemps. Un homme peut éprouver de plus grandes calamités que celle de perdre son élection. On m'assure que mes propres partisans de la Colombie-Anglaise ne voudront même plus que je me présente. Ce n'est pas cela qui pourra m'empêcher de dormir, monsieur l'Orateur. On dit que si toutefois je me présente, je serai battu aux bureaux de votation. Et après, quel effet cela pourra-t-il bien avoir sur la suite des événements? Aucun, monsieur l'Orateur. Si je n'avais rien fait à la Chambre en vue d'assurer ma réélection, c'est bien alors que je pourrais dire de mon existence politique qu'elle a été stérile, qu'elle a été sans fruit. Au contraire, j'ai agité cette question dans le pays, et l'on m'a fort pris à partie à cause de cela, tant sur les hustings que dans les journaux. Mais, monsieur l'Orateur, si j'ai réussi, comme je crois l'avoir fait dans une certaine réserve, à diriger l'attention du public et celle du Gouvernement sur une question qui intéresse vivement la Colombie-Anglaise, alors ma défaite aura reçu son prix, mon sacrifice aura été bien placé, et je me retirerai content. Mon élection est pour le moment le moindre de mes soucis. Comme membre de cette Chambre, c'est bien la dernière de mes préoccupations.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre): Monsieur l'Orateur, bien que je sois tenu, dans les quelques observations que je vais présenter à la Chambre, de me mettre en désaccord avec mon honorable ami le chef de l'opposition tant sur le discours dont il a honoré la Chambre que sur la proposition soumise à vos délibérations, je ne puis néanmoins qu'accueillir avec joie et le discours et la proposition, parce que l'un et l'autre exposent clairement la différence des systèmes que préconisent sur cette question et l'opposition et le Gouvernement. Quant à l'objet en vue, nulle divergence entre nous; c'est uniquement sur les moyens que nous nous séparons. Ce que veut l'honorable député, ce que veut son parti, depuis plusieurs années, c'est d'obtenir que le Parlement fasse une loi restreignant l'immigration des Japonais dans notre pays, avec toutes les conséquences qu'une telle loi ne pourra manquer d'avoir auprès d'une puissance amie.

Quant au Gouvernement, ce qu'il veut obtenir, c'est une restriction de l'immigration japonaise, non pas par une loi empreinte d'hostilité, mais par l'action volontaire, l'action bienveillante des autorités japonaises elles-mêmes. Voilà, monsieur, en deux mots, où gît la ligne de séparation entre nous de la droite et nos amis de la gauche.

Je vais maintenant procéder à donner les motifs, les raisons et les résultants de notre politique; et quand j'aurai accompli ce devoir, je ne demanderai pas mieux que de remettre toute l'affaire au jugement des mem-